



Séance 1 : Le serment du jeu de paume (partie 1)

Qui sont-ils ? Que font-ils ? Quelles sont les conséquences ?

Devoirs : Prendre connaissance de la diapo 1a et faire les 4 questions de la diapo 1b


Compétences : Mettre en context et lire une oeuvre artistique (HAD), se repérer dans le temps, comprendre l'origine historique des textes fondamentaux de la République (EMC).



Problématique : Qui sont-ils ? Où sont-ils ? Que font-ils ?
Est-ce important ?

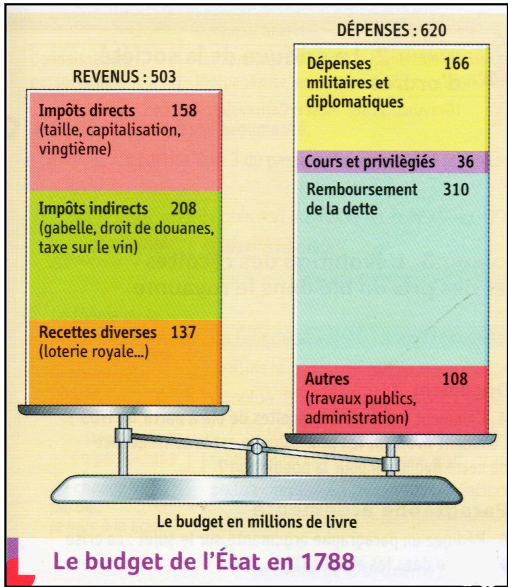
Contexte historique :

Biographie



Louis XVI (1754-1793)

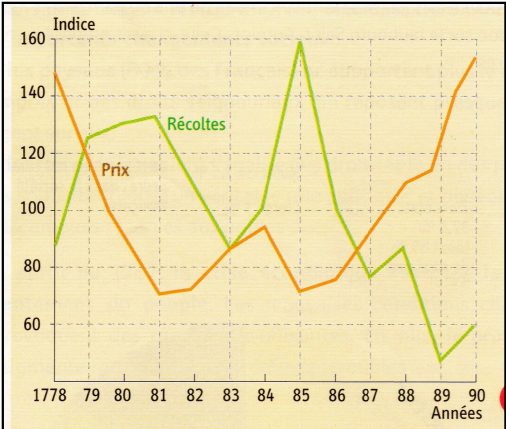
Roi depuis 1774, il fait face en 1788 à une situation financière critique. Les dépenses liées à la guerre d'Indépendance américaine ont été importantes et les récoltes sont mauvaises. Pour résoudre la crise, le roi convoque les États généraux en mai 1789. Chaque ordre rédige des cahiers de doléances.



Le budget du royaume est en déficit, la France est trop endettée.

Depuis le début du règne de Louis XVI, de mauvaises récoltes ont entraîné la hausse du prix du blé et des famines. Dans ce contexte, le Roi peut-il demander plus de taxes au peuple ?

Une crise économique et financière



DOCUMENT L'évolution des récoltes et des prix du blé dans le royaume

Louis XVI DOIT pourtant trouver de l'argent, bien qu'il ait eu, entre 1774 et 1788, treize ministres des finances; la situation s'aggrave !



Ouverture des Etats Généraux (1'58 min)

En 1788, il décide de convoquer les Etats Généraux, normalement ils sont les seuls à pouvoir légalement créer un nouvel impôt.

2 Un cahier du tiers état des campagnes

« **Art. 1.** Que nul impôt ne puisse être établi sans le consentement des États généraux assemblés.

Art. 2. Que les États généraux aient lieu de cinq ans en cinq ans. [...]

Art. 4. Les députés demanderont l'abolition de tous les privilèges des nobles, du clergé et des gens en place.

Art. 5. L'abolition de la gabelle¹, des tailles², et autres droits.

Art. 6. Que pour remplacer ces impôts et droits, il soit établi [...] une capitation personnelle qui frappe indistinctement les citoyens des trois ordres.

Art. 8. Que la corvée soit totalement abolie.

Art. 9. Que soient abolies les justices et polices seigneuriales, les droits de chasse, de pêche, les banalités, les cens³ ; qu'on ait le droit de tuer, chacun dans son champ, les lapins et autres animaux nuisibles à l'agriculture.

Art. 11. Que les charges et offices soient donnés comme récompense du mérite.

Art. 13. Que l'on puisse abolir les dîmes⁴.

Art. 16. Que les emplois civils, militaires, ecclésiastiques, soient possédés de façon que la noblesse n'ait plus la préférence et le tiers état plus d'exclusion. »

*Cahier du tiers état de La Chapelle-Craonnaise,
paroisse rurale de la généralité de Tours.*

1

Les **Etats Généraux** sont **une assemblée** qui réunit les **députés des trois ordres du royaume**, élus pour chaque province et pour chaque ordre. Les députés élus, issus du clergé, de la noblesse, du tiers état, représenteront le peuple du royaume lors de l'assemblée devant le roi.

Ils sont attendus à Versailles, portant avec eux les **cahiers de doléances** de leur province et ordre, qui **expriment au roi leurs vœux et leurs plaintes**, c'est pourquoi Louis XVI les convoque en 1788 mais que leur **réunion est prévue en mai 1789**, pour laisser le temps de l'élection des députés et de la rédaction des cahiers.

1- Que sont les Etats Généraux, pourquoi sont-ils convoqués à Versailles ?

2- Qui doit présenter la volonté du peuple au roi et comment ?

3- Quelle est la nature du document 2 et quel ordre du royaume provient-il ?

4- Quels articles remettent en question la monarchie absolue ? Les privilèges ? Les droits seigneuriaux ? la taxe payée au clergé.



La convocation des Etats
Généraux et cahiers de
doléances (5'05min)

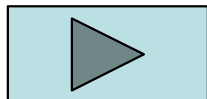
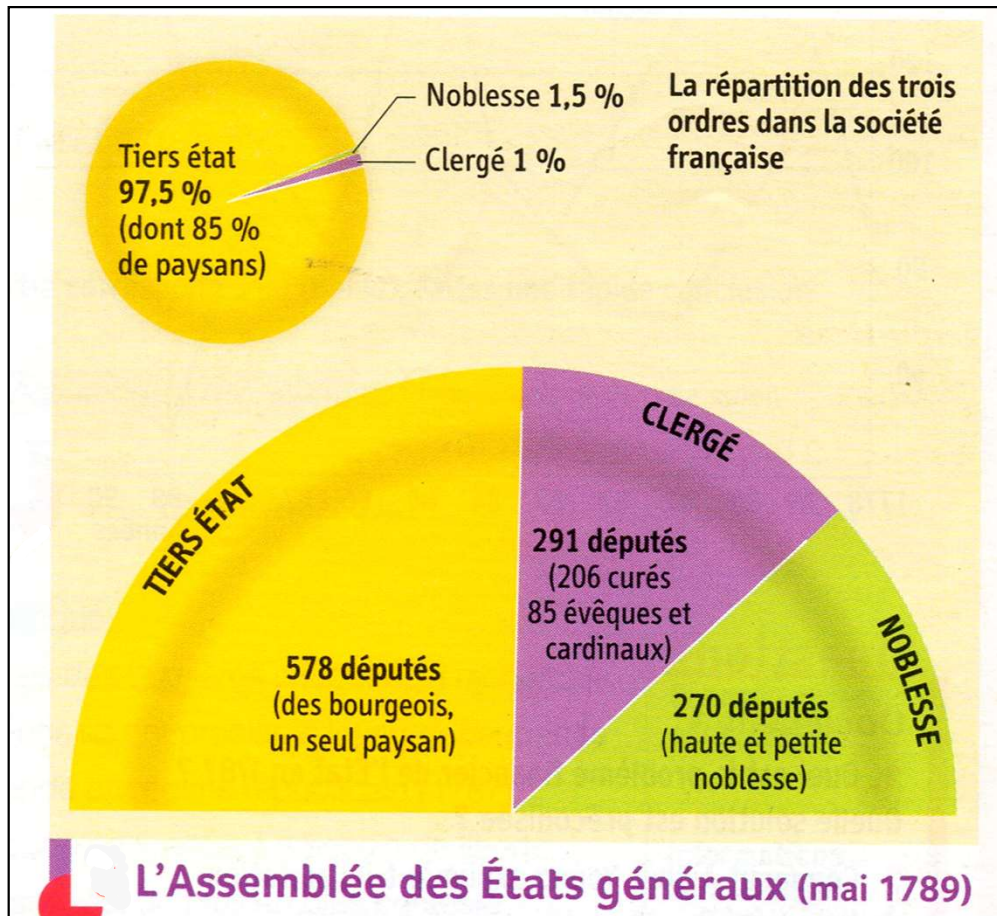
Privilèges : Avantages dont bénéficient uniquement la noblesse et le clergé (exemption d'une partie des impôts, emplois réservés, justice spéciale,...).

Dîme : Impôt versé à l'Eglise.

1c

La réunion des Etats Généraux

Elle a lieu au château de Versailles, le 5 mai 1789, les députés des 3 ordres s'y rendent



Les Etats Généraux de 1789 (2'42 min)



Avant même de ne pouvoir aborder la question pour laquelle le roi a rassemblé les Etats Généraux, les députés se posent la question de savoir par quel procédé s'effectuera le vote des Etats Généraux. Par ordre ou par tête ?

5-Trouvez-vous que les représentants de chaque ordre sont représentatifs de leur ordre ? Expliquez-vous.

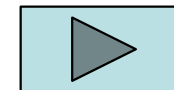
6-Pourquoi la question du vote est-elle si importante ?

1d

La situation s'envenime très vite :

1. **Louis XVI ne veut pas concéder un vote par tête**, et maintient que des solutions doivent être trouvées sans bouleverser les coutumes ancestrales, pour le bien du royaume.
2. **Les députés du tiers état**, vexés de la façon dont ils sont traités alors qu'ils représentent 95 % de la population du royaume et qu'ils ont été élus, **décident de se déclarer Assemblée nationale**.
3. Le **Roi**, qui n'entend pas se laisser dicter sa politique, **fait fermer la salle des Menus-Plaisirs, salle de réunion des Etats généraux...**

Les députés du tiers état, rejoints par une poignée de députés du clergé, cherchent donc un endroit où continuer leur réunion. Ils trouvent refuge, dans un gymnase... où on pratique le jeu de paume, ancêtre du tennis.



Le Serment du jeu
de paume (2'51
min)

Contexte historique de l'événement :

Dans un contexte de crise économique et sociale, Louis XVI convoque les Etats Généraux à Versailles. Mais les députés du tiers état se proclament Assemblée nationale (17 juin), ce qui déplaît au Roi qui fait fermer la salle de réunion. Ils trouvent refuge non loin, dans une salle de jeu de paume.